



République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Arrêté municipal n° 060/2023
Du 16 mars 2023

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT NOMMANT LES MEMBRES DU CCAS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WOLFISHEIM,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal en date du 09 juin 2020, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;
- Vu** les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;
- Vu** l'arrêté n°177/2020, nommant les membres du Conseil d'administration du CCAS ;
- Vu** la démission de Mme Stéphanie ERB en date du 8 février 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un nouveau membre

ARRETE

Article I :

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Robert Bailly
Josée Bechet
Murielle Gaertner
Evelyne Ginter-Mehn
Muriel Haegel
Clara Koell
Serge Ruos
Gérard Lotz

République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Article II :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

Aux intéressés.

Le Maire
Eric AMIET



19 rue du Moulin – 67 202 Wolfisheim
Adresse postale : CS 42002 – 67 038 Strasbourg Cedex 2
Tél. : 03 88 78 14 19. Fax : 03 88 77 02 75.

Mail : mairie@wolfisheim.fr - site Internet : www.wolfisheim.fr

Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20230316-AM160323_CCAS-AR
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023